

Potentiel photovoltaïque : un recensement en cours

Provence verte Verdon Avec le parc naturel régional de la Sainte-Baume, le syndicat mixte lance une étude afin de favoriser les projets de parc photovoltaïque sur le territoire. Ambitieux.

Dans le Sud, on a des idées, et du soleil. Combiner les deux, c'est un peu l'origine de l'initiative lancée par le Syndicat mixte Provence verte Verdon (SMPVV) et le parc naturel régional de la Sainte-Baume. Les deux organismes ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région, qui avait pour objet la détection du « foncier dérisqué » propice à l'implantation de panneaux photovoltaïques. En clair : Paca finance une étude pour déceler les sites non-naturels bien exposés au soleil. Avec un objectif simple : accompagner les projets vers la création d'outils de production d'énergie renouvelable. Comment ça marche ? La réponse en cinq étapes.

1 Plus d'une centaine de sites étudiés avec un résultat concret attendu

L'objectif de l'étude est simple : détecter le potentiel photovoltaïque du territoire. Mais pas n'importe où. « Aujourd'hui, la doctrine du solaire est d'éviter les zones naturelles », explique Michel Gros, président du SMPVV. C'est donc sur les sites anthropisés que l'étude se focalisera. Les toitures, les parkings, les friches industrielles, les carrières abandonnées... Ensuite, sur l'ensemble des endroits dénichés par ce premier travail, plus d'une centaine de sites seront choisis pour une étude approfondie. « Nous visiterons 60 lieux pour envisager une



Le toit de la cave coopérative de La Roquebrussanne est déjà équipé de panneaux solaires. D'autres sites ont forcément vocation à faire de même. Il suffit de les trouver ! (Photo R. A.)

création effective de parc photovoltaïque », précise Emmanuelle Lassée, directrice du syndicat. Cela vaut pour les 43 communes couvertes par le SMPVV. Le PNR, pour sa part, se chargera d'une cinquantaine de sites sur les 14 communes de son territoire restantes.

2 Une logique de "grappe" pour séduire les opérateurs

La cartographie qui sera produite par l'étude devrait selon toute logique montrer un éparpillement des surfaces à fort potentiel. Pour autant, la démarche du SMPVV et du PNR n'est pas focalisée sur les

plus grands sites, comme pourraient l'être les entreprises du plateau de Signes, ou les toits des hangars de l'aéroport du Castellet, par exemple. Le potentiel de plusieurs "petits" sites pourrait être exploité. Des alliances sont en effet envisagées... « On imagine que les propriétaires de plusieurs sites voisins s'associent pour convaincre un opérateur de venir s'implanter. » Un travail en « grappe » qui permettra d'augmenter l'autonomie énergétique du territoire.

3 Fin de l'étude début 2024, premiers projets dans la foulée ?

Si les deux organismes publics lan-

cent cette étude, c'est évidemment avec l'idée qu'elle débouche sur la concrétisation de projets. Reste que ce sera ensuite aux propriétaires des terrains ciblés de mener à terme les projets de parc photovoltaïque. Qu'ils soient publics (communes, communauté d'agglomération, administrations...) ou privés. L'étude va durer 18 mois, voire deux ans. Le temps de réaliser notamment les diagnostics techniques sur les endroits sélectionnés, puis l'accompagnement vers la mise en place effective d'installations. « Il ne faut pas que cela reste une étude, on veut des résultats concrets. » Ambitieux. Mais il va falloir se montrer patient.

4 Identifier les freins très tôt pour s'en débarrasser très vite

Sur la centaine de sites sélectionnés pour être analysés en profondeur, tous ne deviendront pas des parcs photovoltaïques. Car malgré la finesse de la détection, des freins peuvent encore empêcher les propriétaires de franchir le pas. Toutefois, le syndicat et le parc possèdent des arguments pour rassurer tout ce petit monde. « On parle par exemple des toits des bâtiments. Tous n'ont pas été conçus pour accueillir des installations supplémentaires. Mais si le potentiel est intéressant, il y a aujourd'hui des aides disponibles pour adapter ces toitures. » D'autres aides seront proposées, notamment dans le montage des dossiers, ou le contact avec les opérateurs.

5 Une étude pour demain qui pourrait servir après-demain

Le « cadastre solaire » qui sera produit par l'étude ne bénéficierait de l'expertise du SMPVV et du PNR « que » pour 110 sites. Il est pourtant probable que le nombre de lieux à haut potentiel dépasse cette limite. « L'étude sera disponible, et on espère que cela suscitera des envies même pour ceux qu'on n'aura pas sélectionnés », glisse Michel Gros. Rien n'empêchera en effet des propriétaires de se saisir du résultat de l'étude pour lancer leurs projets de leurs côtés.

ROMAIN ALCARAZ

Questions à Michel Gros, président du syndicat mixte Provence verte Verdon

« Le PCAET est un outil important pour l'avenir du territoire »

La semaine dernière, le Syndicat mixte Provence verte Verdon (SMPVV) tenait son comité syndical. L'occasion, pour les élus de cette collectivité chargée notamment de l'aménagement du territoire sur le large périmètre du Scot (les communautés de communes Provence Verdon, et d'agglomération Provence verte), de valider un document capital pour l'avenir de la région : le PCAET. Un document qui décline localement la stratégie nationale en matière de politique environnementale. Michel Gros, président du SMPVV, revient, entre autres, sur ce vote.

Ça y est, le PCAET a été validé ?

À l'unanimité. C'est une satisfaction tant c'est un outil important pour l'avenir du territoire. Il s'agit d'une compétence des collectivités, que coordonne le SMPVV. Et l'ensemble des élus, par leurs votes, ont

montré qu'ils avaient conscience de cela.

Cela fait plusieurs mois que les communes sont associées à l'élaboration de ce document...

Les services échangent depuis plus d'un an. Toutes les communes ont été favorables à ce dialogue, et de voir aujourd'hui le résultat, ça montre l'adhésion aux objectifs ambitieux.

C'est, notamment, la neutralité carbone, visée pour 2050.

Oui, avec énormément de pistes pour se donner les moyens d'y parvenir. La mobilité, la production d'énergie renouvelable, la diminution de la consommation, la rénovation thermique des bâtiments... Et des choses qui restent encore à définir, comme la question de l'A8, et de la pollution subie qu'elle entraîne. Une des pistes, mais c'est ni acté,

ni même discuté à l'heure actuelle, c'est la réduction de la vitesse.

L'adhésion des communes du territoire entretient-elle la question de l'utilité du syndicat, une question mise sur la table il y a quelque temps ?

La question ne se pose plus. Il a pu y avoir une interrogation, au départ, mais là, la situation s'est pacifiée.

La situation géopolitique entraîne-t-elle des réflexions particulières au regard de la dépendance de notre pays vis-à-vis du gaz russe ?

Toute cette situation engendre de nouveau discours. Sur le nucléaire par exemple, on entend désormais qu'on ne peut pas s'en passer, qu'il faut même peut-être construire de nouvelles centrales. La question de la production d'énergie est sur la table, notamment les énergies

renouvelables. Dans le cas du photovoltaïque, il faut se demander aussi si nous avons la capacité de fournir les panneaux. Après, au vu du contexte, le tarif d'achat bloqué sur 20 ans de ce type de production est de nature à rassurer. Ce n'est pas négligeable.

